COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 6 novembre 2026

THB-GRETA(2026)LD58

(cf. point 34 du projet d'ordre du jour de la 58ème réunion)

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

58ème réunion du GRETA

Strasbourg, 2-6 novembre 2026
Ouverture à 09 :30

Agora, salle G.04

LISTE DES DECISIONS

Point 1 Ouverture de la réunion

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 Rapport oral du Bureau et tour de table avec de nouvelles informations des membres du GRETA

Point 4 Questions administratives et budgétaires

Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention

Point 6 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur l'Irlande

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 7 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Macédoine du Nord

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 8 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Serbie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 9 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Slovénie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 10 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur l'Azerbaïdjan

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 11 3ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Grèce

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 12 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Pologne

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 13 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur l'Espagne

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 14 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Suède

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 15 Projet de rapport sur la Géorgie établi en application de la règle 7 des règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai d'un mois.

Point 16 3ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Estonie

Point 17 3ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur le Bélarus

Point 18 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur la Belgique

Point 19 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur le Luxembourg

Point 20 Suivi de la 38ème réunion du Comité des Parties

Point 21 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se conformer aux recommandations du Comité des Parties

Point 22 Préparation des prochaines visites d'évaluation

Point 23 Préparation du 5ème cycle d'évaluation de la Convention par le GRETA

Point 24 Élaboration d'un guide conjoint CoE/GRETA - OSCE sur la disposition relative à la non-sanction

Point 25 Echange de vues sur l'axe du 16ème rapport général sur les activités du GRETA

Le GRETA a examiné l'axe thématique du 16e rapport général sur ses activités et a décidé d'y aborder le thème du 5e cycle d'évaluation de la Convention (coordination, coopération et partenariats dans la lutte contre la traite des êtres humains).

Point 26 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA

Le GRETA a décidé d'adresser une lettre aux autorités roumaines afin de s'enquérir de leur projet visant à intégrer l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains (ANITP) au sein d'une nouvelle Agence nationale pour les victimes.

Point 27 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA

Point 28 Activités relatives à la mise en œuvre des recommandations du GRETA

Point 29 Méthodes de travail du GRETA

Point 30 Modalités de transition vers la nouvelle composition du GRETA en 2027

Le GRETA a décidé que, dans l'attente de l'élection de nouveaux membres du GRETA et de l'élection d'un nouveau bureau du GRETA lors de sa réunion plénière du mois de mars 2027, les travaux du GRETA seraient dirigés par un bureau par intérim, composé de Conny Rijken (présidente), Luka Mađerić (premier vice-président) et Thomas Ahlstrand (deuxième vice-président). Si Luka Mađerić n'est pas réélu membre du GRETA, Thomas Ahlstrand (premier vice-président) et Peter Van Hauvermeiren (deuxième vice-président).

Point 31 Dates des prochaines réunions

Le GRETA a confirmé les dates de sa 59ème réunion ainsi :

59ème réunion : 1-5 mars 2027

Point 32 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 59ème réunion

Point 33 Questions diverses

Point 34 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 58ème réunion